

Limites et points forts de l'exécution en milieu ouvert

Prise de position relative à l'exécution des peines et mesures en milieu ouvert

Nous avons demandé à Andreas Naegeli, directeur de l'établissement pénitentiaire de Wauwilermoos, de nous expliquer les raisons pour lesquelles plusieurs directeurs d'établissements ouverts ont décidé de prendre publiquement position.

Entretien réalisé par Walter Troxler

Il existe en Suisse, comme au Danemark et dans d'autres pays scandinaves, une nette différence entre l'exécution en milieu ouvert et fermé. Cette particularité n'est pas toujours claire pour l'opinion publique. C'est ainsi que bon nombre de directeurs d'établissements ouverts se sont retrouvés sous le feu de la critique au cours de cette année suite à l'évasion de détenus. Les responsables des établissements concernés ont souvent trouvé que la réaction violente des médias était injuste et manquait de nuance. Ils ont été

forcés de constater que les journalistes, mais aussi les hommes politiques «ne comprennent pas bien les bases légales de l'exécution en milieu ouvert ni le rôle de cette dernière dans le système d'exécution des peines et des mesures», comme l'explique Andreas Naegeli.



Andreas Naegeli, directeur de l'établissement pénitentiaire de Wauwilermoos

Se sentant directement concernés, plusieurs responsables d'établissements ouverts ont donc décidé d'élaborer une prise de position avec le soutien du Prof. Dr. Andrea Baechtold. «En tant que directeurs, ce que nous voulons avec notre prise de position», explique Andreas Naegeli, «c'est dépassionner le débat». Il fallait pour cela montrer les limites et points forts de l'exécution en milieu ouvert. «Ce document doit également permettre de justifier la position commune que nous avons adoptée», relève le directeur de Wauwilermoos.

Pour résumer les principales idées de cette prise de position: l'exécution en milieu ouvert présente un fort potentiel en vue de préparer la personne détenue à vivre sans commettre d'infractions après sa libération; cette forme d'exécution contribue considérablement et durablement à la diminution de la récidive et protège la population de la criminalité. Andreas Naegeli reconnaît toutefois que «l'exécution en milieu ouvert a ses limites». Les évasions

ne peuvent être totalement exclues – avec toutes les conséquences qu'elles impliquent pour la sécurité publique. Les autorités de placement ont, elles aussi, une responsabilité importante dans la mesure où elles n'ordonnent pas de placement dans un établissement ouvert si le client présente un risque de fuite ou un danger pour la collectivité.

Les directeurs impliqués dans cette prise de position espèrent attirer l'attention d'une certaine partie de l'opinion publique. En se fondant sur le travail accompli dans leur canton et dans leur entourage, ils veulent montrer, en toute objectivité, les limites et points forts de l'exécution en milieu ouvert. Andreas Naegeli sait que ce groupe n'est pas le seul à pouvoir faire quelque chose: «Tous les directeurs d'établissements ouverts doivent agir!»

Les auteurs de la prise de position

Werner Burkhard, directeur, Vollzugszentrum Bachtel (ZH)

Peter Fäh, état-major, Office d'application des peines du canton de Soleure

Marianne Heimo, directrice, Etablissements de Hindelbank (BE)

Martin Lachat, directeur, Prison de la Croisée (VD)

Paul Loosli, directeur, Therapiezentrum Schachen et Strafanstalt Schöngrün (SO)

Leo Näf, directeur, Massnahmenzentrum Bitzi (SG)

Andreas Naegeli, directeur, Strafanstalt Wauwilermoos (LU)

Hans-Rudolf Schwarz, directeur, Etablissements de Witzwil (BE)

Philippe Tharin, directeur, Etablissements de Bellechasse (FR)

Kurt Ulmann, directeur, kantonale Strafanstalt Gmünd (AR)

Franz Walter, directeur, Etablissements de St-Jean (BE)

Andrea Zinsli, directeur des établissements pénitentiaires du canton des Grisons

Quelques extraits de la prise de position

«Son objectif (l'exécution des peines et mesures en milieu ouvert) est de préparer la personne détenue à son intégration dans la société et d'obtenir ainsi un effet préventif à long terme»

«Faire participer activement la personne détenue aux mesures (...) et lui permettre de prendre ses responsabilités au quotidien dans l'établissement et après sa libération»

«Elle (l'exécution en milieu ouvert) permet de tenir compte dans une large mesure des forces et faiblesses individuelles (sic) de la personne détenue et de réagir avec souplesse aux changements dans son évolution»

«Elle (l'exécution en milieu ouvert) contribue ainsi considérablement et durablement à la diminution de la récidive et protège la population de la criminalité»

Vous trouvez l'intégralité de la prise de position à l'adresse suivante:
http://www.prison.ch/images/stories/pdf/Positionspapier/pp_mou.pdf